

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 MAI 2016

Excusés :

- Madame BOUILLET Fabienne, pouvoir à Monsieur GANTHER Jeannot
- Monsieur FERBOS Philippe, pouvoir à Madame AUBIN Nicole
- Madame PÉRICHON Isabelle, pouvoir à Madame MINARD de CHABANNES Annie

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des Décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

- Attribution des marchés relatifs à la création d'un réseau séparatif des eaux usées avenue du 8 mai 1945 et rue de Bellevue – 2ème tranche :
 - Lot N°1 – EIFFAGE 264 636,28 € HT
 - Lot N°2 – ALPS 4 082,00 € HT
- Attribution des marchés relatifs aux travaux de réhabilitation intérieure de la salle de la Grenette :
 - Lot N°1 – Gros œuvre – SARL LEVITE 47 770,00 € HT
 - Lot N°2 – Menuiserie bois – SARL DUTOUR 43 530,94 € HT
 - Lot N°3 – Plâtrerie-Peinture-Faux plafonds – EURL MÉTAIRIE 60 392,50 € HT
 - Lot N°4 – Carrelage-Faïences SAS LASSOT 27 394,11 € HT
 - Lot N°5 – Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation - SATERM 41 257,56 € HT
 - Lot N°6 – Électricité – EURL DUCLÉROIR - 38 272,85 € HT
- Redevance d'occupation du domaine public fixée à 10 € par mois pour l'entreprise BERGER de Montcombroux les Mines.
- Attribution du marché relatif aux travaux de réhabilitation intérieure de la salle de la Grenette :
 - Lot N°7 – Équipement de cuisine – GC2M 19 416,00 € HT
- Avenant N°1 au marché relatif aux travaux de réhabilitation intérieure de la salle de la Grenette :
 - Lot N°3 – Plâtrerie-Peinture-Faux plafonds – EURL MÉTAIRIE 1 914,30 € HT

Monsieur le Maire propose d'inscrire deux questions diverses à l'ordre du jour.

a) Optimisation et sécurisation du réseau informatique : fonds de concours versé par la Commune de Lapalisse à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

b) SDE 03 – Plans de financement.

1/ Participation SISCOL 2016.

L'assemblée délibérante à l'unanimité accepte le versement d'une cotisation de 312 645 € au SISCOL pour l'année 2016 ainsi que l'échelonnement des versements sur l'année. La contribution est fixée à 988 € par élève pour l'année 2016 pour les dépenses de fonctionnement et à 19 € par habitant pour les dépenses d'investissement. 254 élèves sur 354 (effectif total des écoles maternelle et élémentaire) sont lapalissois.

2/ Inscriptions dans les écoles - modalités -

Monsieur le Maire indique qu'une partie de la cotisation versée par la commune de Lapalisse au SISCOL est attribuée à des enfants dont les parents ne sont pas, ou plus, domiciliés sur la commune. Afin de limiter ces « dérives », Monsieur le Maire informe les conseillers que seuls les justificatifs de domiciles acceptés pour les parents seront une feuille d'imposition ou un contrat de location immobilière sur la commune de Lapalisse. Les personnes en cours de déménagement sur la commune devront fournir ces justificatifs dans l'année, sinon l'enfant sera radié de l'école à la fin de l'année scolaire.

3/ Droits de place.

La question est retirée de l'ordre du jour.

4/ Mise à disposition à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » des bâtiments du Moulin de la Ville.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition le moulin de la ville à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse », pour l'aménagement d'un tiers-lieu numérique qui sera un espace connecté pour les jeunes, un espace d'exposition sur le thème de la RN7, de simulateur de vol en avion et de conduite, de télétravail, d'animation et de formation autour du numérique...

Le coût estimatif est de 1 400 000 € HT, incluant une démolition partielle du bâtiment. Les travaux sont subordonnés à l'attribution d'une subvention de la région qui ne pourra être éventuellement attribuée qu'à l'issue de l'étude menée actuellement par le Pays de Vichy.

5/ Contrat Communal d'Aménagement de Bourgs (CCAB) – Lancement de l'étude.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer l'étude qui permettra de conclure le 3ème Contrat Communal d'Aménagement de Bourg.

3 sites seront étudiés et viendront s'ajouter à la 2ème tranche d'aménagement du quartier des Bruyères :

- Place du Champ de Foire ;
- Place Jean Moulin ;
- Place de la République.

6/ Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

Par 17 voix POUR, 2 voix CONTRE (Alain ÉGAL, Mauricette SAVEY) et 4 ABSTENTIONS (Daniel MACHURET, Jeannot GANTHER, Valérie MERLE, Philippe FUMOUX), la commune de Lapalisse soutient la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024.

7/ Jurés d'Assises – Désignation.

Cinq noms sont tirés au sort dans la liste électorale et seront transmis au Tribunal de Grande instance de Moulins.

8/ Questions diverses.

a) Optimisation et sécurisation du réseau informatique : fonds de concours versé par la Commune de Lapalisse à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » pour le financement des prestations informatiques effectuées dans les services communaux, pour un montant de 598,05 € TTC.

b) SDE 03 – Plans de financement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de financer pour un montant total de 1 369 € les travaux d'éclairage public suivants :

- Fourniture et pose d'un projecteur pour l'éclairage du passage piétons devant le collège ;
- Changement de 2 foyers devant la salle de la Grenette ;
- Changement de 2 luminaires d'éclairage public dans une impasse place de la république.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40 .



Fait à LAPALISSE, le 2 juin 2016
Le Maire,